



LE PETIT ECHO



LE MOT DU MAIRE

Lors du vote du budget le 3 avril 2019, les conseillers municipaux ont opté pour la non augmentation des taux communaux des impôts locaux malgré la réduction des dotations de l'Etat depuis quelques années.

L'équilibre du budget communal nécessite plus que jamais une gestion rigoureuse afin de maintenir le bon fonctionnement des services auprès de la population et une part d'investissements pour la réalisation de projets importants.

Plusieurs réalisations ont vu le jour ces derniers mois.

Les quelques habitations situées rue du Tilleul ont bénéficié d'un trottoir rénové.

Tous les éclairages existants de la salle « La Clairière », de l'école et très prochainement de l'église ont été remplacés par des éclairages de type LED moins énergivores.



Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite a été réalisée derrière la mairie dans le respect de la législation.

D'autres investissements sont à venir:

La réfection de l'ensemble de la toiture vieillissante de notre église St Blaise, qui clôturera le chantier de rénovation entrepris depuis 2016.

Le cimetière avec la pose d'une nouvelle clôture, l'installation de colombarium et de cavurnes supplémentaires et la création d'aménagements paysagers.



Le financement de ces réalisations est effectué par la commune et par les fonds de concours alloués par la Communauté de Communes Pévèle Carembault qui prend en charge la moitié des investissements réalisés. Une aide précieuse et appréciée pour notre petite commune.



Vivre bien et mieux à la Neuville, tel est l'objectif qui guide les actions de l'équipe municipale.

Un village accueillant où il fait bon vivre et à dimension humaine.

Vous pouvez y contribuer en participant à l'opération maisons fleuries, par votre présence aux différentes animations et activités proposées, en faisant vivre notre médiathèque, nos commerces et artisans locaux, notre école à travers son association.

L'été approche avec la perspective des vacances que nous vous souhaitons excellentes.

Thierry DEPOORTERE
Maire de La Neuville

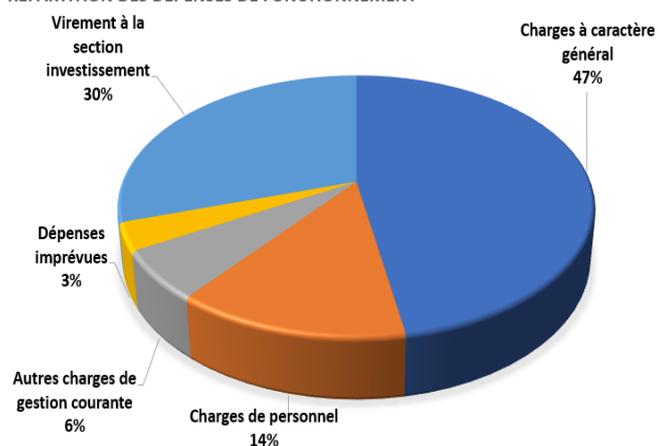
Sommaire

- Page 1
Le mot du maire
- Page 2 et 3
Actualités
- Page 4
Communauté de Communes Pévèle Carembault
- Pages 5 et 6
Environnement
- Page 7
Travaux
- Page 8 et 9
Animations
- Page 10
Ecole
- Page 11
Associations
- Page 12
Défi « Zéro déchet »
- Page 12
Etat civil
- Page 12
Médiathèque

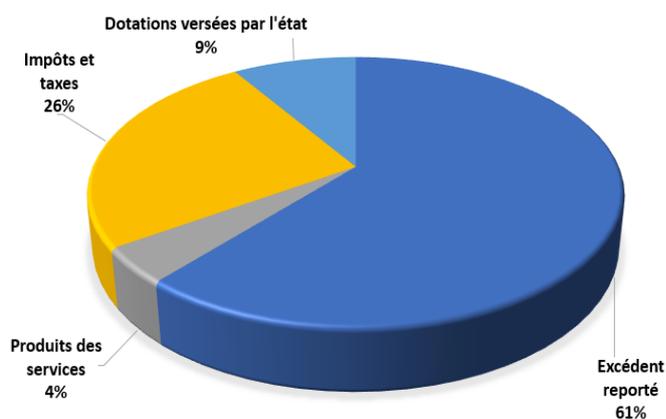
Le budget primitif 2019 de la commune a été voté par le conseil municipal le 3 avril 2019.
Les taux des différentes taxes directes locales restent inchangés.

Taxe de la commune	Moyenne départementale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation : 9.95	37.56	24,54
Taxe foncière (bâti) : 10.83	26.73	21,16
Taxe foncière (non bâti) : 44, 73	56.04	49,67

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



SALLE ASSOCIATIVE

L'ancienne mairie qui se situe à côté de l'église a été rénovée en 2017. Cette salle pouvant accueillir des petits groupes est utilisée régulièrement par nos aînés et pour diverses réunions.



Nous invitons les photographes amateurs neuvillois à proposer avant fin septembre des photos sur le thème des quatre saisons. (de bonne définition car elles seront agrandies avec une préférence pour des prises de vues locales : village, forêt, nature).

Chaque saison sera illustrée dans la salle par une photographie grand format en couleur.

Envoyez vos photos en mairie à l'adresse suivante : laneuille.mairie@orange.fr

Les photos sélectionnées seront publiées dans le prochain journal communal.

ALERTE SÉCHERESSE

L'usage de l'eau est réglementé par l'arrêté sécheresse du 9 avril 2019.

Pour les particuliers et les collectivités, les mesures de restriction sont essentiellement des mesures de bon sens visant à économiser fortement l'eau en limitant l'arrosage des pelouses et en interdisant le remplissage des étangs ou le lavage des voitures en dehors des centres spécialisés qui recyclent l'eau.

L'arrêté est consultable sur le site de la commune.



CONTRÔLES DE VITESSE

La gendarmerie de Phalempin a effectué des contrôles de vitesse pédagogiques le 17 mai dernier de 7h30 à 9h00 rue du Général de Gaulle et rue de Wahagnies à la demande de la commune.

Les automobilistes en excès de vitesse ont été sensibilisés sur le respect des règles du code de la route et ont été informés des amendes et retraits de points prévus dans ce cas.



CHEMIN DE ST JACQUES DE COMPOSTELLE



Nombreux sont les pèlerins Belges et Hollandais qui partent de leur pays pour rejoindre l'Espagne. Il n'existait pas de chemin balisé entre Menin à la frontière Belge et Arras.

C'est désormais chose faite, avec **un itinéraire qui passe par la forêt de Phalempin et notre village en empruntant le GR 121**. Ce tracé a été réalisé par l'Association des Amis des Chemins de Compostelle du Nord et le Comité départemental de Randonnée Pédestre.

DEVENEZ ASSISTANT FAMILIAL

Vous souhaitez accueillir dans votre foyer des jeunes de moins de 21 ans, confiés à l'aide sociale à l'enfance, et les accompagner dans un cadre familial, éducatif et rassurant, devenez **assistant familial**.

C'est un métier avec contrat de travail, couverture sociale, droit à la retraite, congés payés...

Le département du Nord vous accompagne dans vos démarches, votre formation.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur l'adresse suivante : lenord.fr, rubrique « **les + demandés** ».

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Cette aide s'adresse aux jeunes majeurs de la Région Hauts de France, inscrits en formation, en voie d'insertion au monde du travail ou en situation professionnelle précaire et dont les ressources sont limitées.

D'un montant maximum de 1000 €, cette avance sur frais est cumulable aux dispositifs accordés par certaines collectivités territoriales.

Pour tout renseignement, rendez vous sur le site aideaupermis@hautsdefrance.fr ou contacter le n°vert 0 800 02 60 80

RECENSEMENT JEUNES DE 16 ANS

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile, ou en ligne (service accessible avec un compte Service-public.fr). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la **journée dé-fense et citoyenneté (JDC)**.

Ce recensement citoyen est obligatoire.

Se munir des documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

L'attestation de recensement permet de s'inscrire à un examen (BEP, Baccalauréat, ...)

MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE

Le PLU est le document qui définit les orientations en matière d'urbanisme et qui fixe les règles précises d'utilisation des sols.

Après 3 ans d'application des règles du PLU sur la commune, un premier retour d'expérience nous incite à réaliser quelques amendements.

Une enquête publique sera réalisée du 11 au 27 juin 2019 dans le cadre de cette modification.

Trois permanences avec le commissaire enquêteur sont prévues en mairie:

Le mardi 11 juin de 9h à 12h

Le vendredi 21 juin de 14h à 17h

Le jeudi 27 juin de 14h à 17h

La notice de modification du PLU sera consultable sur le site de la commune et en mairie.



Exemple de modification:

Les clôtures en façade :

Elles peuvent être constituées d'une haie vive composée d'essences locales ou d'un grillage de 1.50m de hauteur maximum. Un muret à la base peut être installé sans dépasser 0.80m de hauteur. Les murs pleins de plus de 0.80m sont interdits. En cas de haie vive ou d'utilisation de brande de bruyère, la hauteur autorisée est de 2 mètres.

En façade, les grillages avec lamelles d'occultation sont interdits. Les haies vives sont à privilégier afin de conserver le caractère champêtre du village et créer des corridors écologiques pour la faune.



INTERCOMMUNALITÉ

UN JOURNAL NOUVELLE FORMULE



Le journal de la CCPC a été retravaillé pour offrir plus d'informations pratiques et utiles. La revue « Quels talents » qui regroupe les animations culturelles sur le territoire est incluse dans le journal.

INVENTAIRE DES VERGERS



La CCPC effectue un inventaire des vergers existants sur le territoire afin d'établir une cartographie des variétés présentes. Ce repérage permettra également de repérer des variétés rares ou anciennes.

Pour participer à ce recensement, vous pouvez contacter Baptiste DESCHUYTTER par mail bdeschuytter@pevelecarembault.fr.

UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE



Depuis le 23 avril et jusqu'au 21 juin, la Pevèle Carembault propose aux habitants de son territoire de bénéficier d'une aide financière à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf. L'objectif est de favoriser la pratique du vélo sur notre territoire et d'agir pour développer la mobilité durable.

d'éligibilité et de recevabilité bénéficieront de l'aide exceptionnelle.

Le montant de l'aide est calculé sur la base de 25% du coût d'achat avec un maximum fixé à 250€.

Le dossier est téléchargeable sur le site internet de la CCPC: www.pevecarembault.fr

Seuls les 300 premiers dossiers enregistrés par ordre d'arrivée et répondant aux critères

LA FIBRE POUR FIN 2019



Les travaux d'installation de la fibre dans la commune débuteront début septembre. La fibre sera installée dans les fourreaux existants ou en aérien. Les travaux sont financés par la Région, le Département et la Communauté de Communes Pevèle Carembault. A l'issue des travaux, une réunion d'information sera organisée pour présenter les opérateurs pouvant être contactés.

Il reviendra ensuite à chaque foyer de choisir son opérateur avec sa formule d'abonnement. L'installation entre la voie publique et l'habitation est gratuite. Seul le coût de l'abonnement reviendra à l'habitant.



UNE NOUVELLE COMPÉTENCE: LA GEMAPI

La loi a attribué aux communes depuis le 1er janvier 2018, une nouvelle compétence sur la **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et la **P**révention des **I**ndonations (**GEMAPI**). Cette compétence est transférée de droit à la Communauté de Communes Pevèle Carembault qui se charge de l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues.

Notre commune fait partie du bassin versant de la Marque. Le coût global de la compétence GEMAPI est estimé à 674 200€, répartis entre toutes les communes du bassin, soit pour notre commune une charge nouvelle de 6672€ / an.



CENTRES DE LOISIRS

Le service jeunesse de la CCPC organise durant les vacances scolaires des accueils de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans et des « soda's club » destinés aux plus de 12 ans. **Inscriptions à partir du 9 mai.**

Les communes les plus proches de La Neuville organisant ces activités sont Wahagnies, Phalempin, Attiches, Thumeries, Mons en Pevèle.

Renseignements:
site de la CCPC

www.pevecarembault.fr
Rubrique **Territoire familial**

AMÉLIORONS NOTRE TRI SÉLECTIF

Chaque année, le SYMIDEME analyse le contenu de nos poubelles de tri. Cette opération permet de calculer le pourcentage de chaque catégorie de matière (plastique, aluminium, papier...) et d'évaluer la qualité du tri de nos poubelles. Lorsqu'une poubelle contient trop d'erreurs de tri, elle est refusée et part en incinération. Lorsqu'on met un déchet dans la poubelle de tri sélectif alors que celui-ci devait aller dans la poubelle d'ordures ménagères, il coûte 2,3 fois plus cher car transporté à nouveau pour être incinéré au lieu d'être vendu pour être recyclé. La vente de nos déchets recyclables permet de diminuer la taxe que nous payons pour ce service.

Lors d'un dernier contrôle, le taux de refus pour notre commune a été de 29.64% en raison d'erreurs de tri ! Les équipes du SYMIDEME ont effectué le 3 mai une opération de contrôle dans le village. En cas d'erreur, un premier document rappelant les consignes de tri a été laissé à l'utilisateur. En cas d'erreurs flagrantes persistantes lors du second contrôle, le bac ne sera plus collecté.

Toutes les consignes de tri sont disponibles sur le site du SYMIDEME.



BALAYAGE DES CANIVEAUX

Les prochains nettoyages des caniveaux par une balayeuse sont prévus les **26 juin** et **25 septembre**.



Afin de faciliter et d'optimiser ces opérations, nous nous remercions de libérer au maximum les abords des trottoirs.

MAISONS FLEURIES : JE PARTICIPE !

Donnons à notre village ses plus belles couleurs en participant à l'opération « Maisons fleuries 2019 ». Installez des jardinières devant les fenêtres et aux balcons, semez dans le jardinet situé en façade et contribuez à l'embellissement de notre cadre de vie.



L'inscription s'effectue en mairie en déposant le bulletin de participation. Chaque inscrit sera mis à l'honneur le 11 novembre salle La Clairière.

DÉJECTIONS CANINES

Le chemin des jardins emprunté par les familles et enfants se rendant à pied à l'école est régulièrement parsemé de déjections canines.



Les enfants de l'école ont réalisé des dessins de sensibilisation.

RONGEURS INDÉSIRABLES

Plusieurs habitants nous ont signalé la présence de rats le long de la voie menant à la salle La Clairière et sur le sentier de randonnée. L'hiver peu rigoureux et sec semble avoir favorisé une augmentation de la population. Une entreprise spécialisée est intervenue à la demande de la commune.



Si vous constatez la présence de rats chez vous, il est important d'intervenir au plus vite afin d'éviter une propagation de ces animaux. Evitez tout reste alimentaire dans les poubelles et poulaillers.

Tout apport de nourriture est interdit sur la voie publique.

LE VERGER COMMUNAL

Le verger situé à côté de l'école a été planté en novembre 2004 avec l'aide des élèves et de leurs parents. Les arbres de variétés anciennes et régionales proviennent du conservatoire régional de Villeneuve d'Ascq. Voici la photo prise le jour des plantations. Peut-être certains enfants de l'époque se reconnaîtront.



Quinze années se sont écoulées et les pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers et noyer ont grandi comme les écoliers de 2004. Ils ponctuent maintenant cet espace verdoyant et ont déjà produit leurs fruits.



L'Association «Verger de Pévèle/Scarpe» a pressé les pommes en automne en présence des enfants de l'école qui ont pu déguster un jus de pommes tout frais.

Cet automne, Gilles Février a proposé une matinée de formation à la taille des arbres fruitiers.



L'endroit est aujourd'hui agréable avec sa table de plein air qui invite à la contemplation. La fauche tardive fin juin et fin septembre permet l'installation de fleurs pour les insectes et contribue ainsi à la biodiversité de notre campagne.

Un coin de nature apprécié des Neuvilleois et des randonneurs.



QUE FAIRE DE SES ANCIENS PRODUITS PHYTOSANITAIRES ?

Pour protéger notre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue. Depuis le 1er janvier 2019, nous ne pouvons plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également la commune qui n'a plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques sur les espaces ouverts au public. Notre commune n'utilise plus de produits phytosanitaires et a obtenu le label « Terre saine » village sans pesticides.

Rapportez vos pesticides ! Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides. Ils doivent être déposés en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.

La déchetterie de Thumeries dispose d'un emplacement spécifique pour cette collecte.

*Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque biologique restent autorisés.



Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est interdit pour les particuliers d'acheter, d'utiliser et de stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber.
Cette réglementation a pour objectif de vous protéger et de préserver l'environnement.
Rapportez vite vos produits dans la déchetterie la plus proche qui se chargera de leur destruction.
Retrouvez les solutions alternatives aux pesticides chimiques* sur www.jardiner-autrement.fr
*fongicide, herbicide, insecticide, molluscicide...

TRAVAUX

ACCÈS PMR DE LA MAIRIE

Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite a été réalisée à l'arrière de la mairie. Une place de stationnement dédiée reste à réaliser.

Ces travaux obligatoires répondent à la réglementation pour l'accès des ERP (Etablissement Recevant du Public) qui doivent être accessibles facilement pour les personnes en situation de handicap. Le coût de ces travaux d'un montant de 43 432€ HT est financé pour moitié par les fonds de concours de la CCPC, le reste par la commune soit 21 716€ HT.

L'aménagement paysager est prévu en automne après la réalisation des places de parking et des travaux de la toiture de l'église.



DES TROTTOIRS RÉNOVÉS AU TILLEUL

Les trottoirs en façade des maisons situées rue du Tilleul ont été rénovés courant janvier 2019. Ces travaux ont été réalisés par la même entreprise qui a effectué les trottoirs de la rue du Général de Gaulle pour un montant de 5 515€ HT, financés pour moitié par les fonds de concours de la CCPC, le reste à charge de la commune soit 2 756 € HT.



UN NOUVEL ÉCLAIRAGE À L'ÉCOLE

L'ensemble de l'éclairage de l'école « La clairière » a été rénové. Les néons ont été remplacés par des éclairages LED plus confortables et moins gourmands en consommation électrique.

L'éclairage de la salle communale a été rénové cet été avec le passage en lampes LED.

Montant des travaux : 9 203 € HT financés pour moitié par les fonds de concours de la CCPC, soit 4 601€ HT, le reste à charge pour la commune.

Celui de l'église sera réalisé prochainement.

Ces travaux permettent de diminuer la consommation et la facture énergétique de la commune.



ÉGLISE ST BLAISE

L'église St Blaise a bénéficié ces dernières années d'une rénovation importante: sablage et rejointoiment des murs extérieurs, pose de 4 nouveaux vitraux, nouveau plafond et isolation de la toiture, peintures intérieures...



La couverture de la toiture vieillissante et fragile face aux derniers coups de vent nécessite des travaux. **Le chœur recouvert de bardeaux bitumeux et la toiture de la nef en tuiles seront prochainement remplacés par une toiture en ardoise naturelle grise** comme à l'origine lors de sa construction en 1870. Le clocher bénéficiera également de cette rénovation. Les travaux débuteront début juillet pour un coût de 83 025 € HT avec un financement pour moitié par la CCPC soit 41 512 € HT, le reste financé par la commune.

ANIMATIONS

OPÉRATION « NETTOYAGE DE PRINTEMPS »

Une quinzaine de Neuvilleois et Neuvilleises de toutes générations avait répondu à l'invitation de la commune pour le nettoyage de printemps. Les bas-côtés situés le long de la route départementale 8 entre le Leu Pindu et Petit Attiches ont ainsi été débarrassés des objets jetés des véhicules : bouteilles en verre et en plastique, canettes en alu, paquets de cigarettes, emballages divers, ... qui ont été ramassés et triés pour leur recyclage.



Deux heures ont été nécessaires pour effectuer le parcours aller-retour. **Un grand bravo pour cette action en faveur de notre cadre de vie .**

193: Le nombre de bouteilles en verre ramassées lors de l'opération de nettoyage.



ORIENTATION

Malgré des conditions météo plutôt orientées à la pluie, quelques 65 courageux ont pris le départ du parcours d'orientation le 28 avril en forêt de Phalempin. Une activité familiale appréciée de tous.



VISITE GUIDÉE « GIACOMETTI » AU LAM

La commission animation de la commune a organisé le **samedi 27 avril une visite guidée au Musée d'Art Moderne de Villeneuve d'Ascq** qui présentait une exposition du sculpteur et peintre Alberto Giacometti.



Les participants ont apprécié la visite et ont pu découvrir cet artiste suisse mort en 1966 avec ses statues longilignes caractéristiques.

CHASSE AUX ŒUFS

Une soixantaine d'enfants a participé à la chasse aux œufs organisée par la commune en forêt de Phalempin le samedi 20 mai.

Les enfants ont pris plaisir à chercher et trouver les œufs en chocolat sous le regard amusé des parents et grands parents présents. Le soleil était généreux et l'ambiance étonnamment estivale.



GARDIENNES

Les rencontres Culturelles Pévèle Carembault ont proposé dans le cadre de leur programmation le spectacle « Gardiennes » avec Fanny Cabon. Ce spectacle primé « **Meilleur seul en scène du Festival d'Avignon 2018** » a ravi les spectateurs de la salle La Clairière par la qualité de l'interprétation de la comédienne et par les témoignages marquants de la vie des femmes et de leurs combats à travers plusieurs générations.



LOUP, Y-ES-TU ?

L'Office du tourisme « Pévèle Carembault » a organisé deux sorties en forêt de Phalempin au départ du « Leu pindu ». Les randonneurs ont pu visiter exceptionnellement le jardin du Château de l'Ermitage et ont découvert quelques aspects de la vie de la forêt au printemps. **A la fin de la sortie, les randonneurs ont été accueillis au restaurant du Leu pindu et ont dégusté les tartes préparées avec des fraises du marché de Phalempin.**



ANIMATIONS

ATELIER THÉÂTRE

L'atelier théâtre présente le **dimanche 23 juin à 16h à la salle La Clairière son spectacle de fin d'année**. Trois groupes soit 32 comédiens se succéderont sur scène.

Le public pourra suivre, entre autres, les péripéties d'un clown facétieux et de ses amis du cirque ; les difficultés et rencontres insolites d'une famille bon chic bon genre sur son lieu de vacances. Les grands ados ont cette année préparé un vaudeville qui plongera le public dans le début du siècle dernier et qui réserve quelques surprises aux spectateurs.

Les cours ont lieu toutes les semaines de septembre à juin, sont ouverts aux enfants dès 7 ans+ pré-ados et ados. Il y a une possibilité d'ouverture de cours pour enfants de 5-6 ans ainsi que pour les adultes en fonction du nombre d'inscrits.

- lundi 18h30-19h30: ce1/ce2
- mercredi 16h-17h: fin primaire, début collège
- mercredi 17h-18h30: fin collège, lycée

Les cours sont dispensés par l'association En Aparté.



 **En fait un jeu?!**
JOUER POUR ÊTRE BIEN

L'Association « On fait un jeu?! » organise une soirée « jeux de société » le **samedi 6 juillet. Salle « La Clairière » de 17h à minuit.**

Venez en famille ou entre amis, pour découvrir une multitude de jeux classiques ou nouveaux pour tous les âges.



Renseignements: 07 77 72 76 89
contact@onfaitunjeu.fr

UNE NOUVELLE ACTIVITÉ EN SEPTEMBRE: LE QI GONG

Connaissez-vous le Qi Gong ?



Le Qi Gong est une gymnastique douce et lente issue de la médecine traditionnelle chinoise.

La pratique du Qi Gong fait appel à une grande diversité de mouvements qui s'enchaînent généralement très lentement, de postures immobiles, d'étirements, d'exercices respiratoires, de visualisation et de méditation.

Cette activité sera proposée tous les mercredis de 19h à 20h Salle La Clairière par Sophie Détrez.

Deux séances de découverte gratuites sont proposées les mercredis 26 juin et 11 septembre à 19h salle La Clairière.

Tarifs: 150€ pour l'année (paiement en 3 fois)

Renseignements et inscription :

sophiedetrez59@gmail.com

06 89 94 26 56

DÉCOUVRIR LA MUSIQUE EN S'AMUSANT, EN JOUANT ET EN DANSANT !

Venez partager un moment familial pour sensibiliser et initier votre bébé ou votre enfant à la musique. Il s'agit en plus d'un éveil sensoriel, d'un moment privilégié favorisant le lien parent-enfant. A travers des chansons, danses, écoutes variées, jeux de doigts, comptines, manipulation d'instruments ou d'objets sonores, nous jouons avec les sons et développons notre écoute, notre personnalité et notre créativité.

Séance de découverte gratuite, le samedi 8 juin, à 10H, à la salle La Clairière. Inscription en mairie.



Dès septembre, le mercredi matin :

- Atelier d'éveil musical parents / enfants de 4 mois à 4 ans
- Atelier d'éveil musical pour les enfants de 4 à 6 ans;
- Atelier d'initiation au piano pour les enfants de 5 à 7 ans.

Inscription et renseignements :

canugeraldine@gmail.com 06.86.85.18.86

<https://canugeraldine.wixsite.com/gemuzik>

L'ÉCOLE LA CLAIRIÈRE

Tous les élèves de l'école ont pu récemment participer à une sortie de classe.

Les élèves de la classe de Mme Depoortère sont allés à l'**Hôpital des nounours** à Lille. Cette action de santé globale, permet aux enfants de découvrir le monde de la Santé de façon ludique et pédagogique. Chaque enfant emmène son nounours malade à l'Hôpital pour le soigner. À cette occasion, l'enfant parcourt les différents services de l'Hôpital des Nounours, selon les soins nécessaires à sa peluche. L'après-midi ils ont eu le plaisir d'assister à un spectacle intitulé « Souris Story ».



plume, au repassage avec des fers en fonte. Ils ont aussi fabriqué du beurre.

Les élèves de Mme Pierre sont allés au **Forum des Sciences** pour découvrir l'exposition Enigma. Là, ils ont résolu une énigme policière en réalisant plusieurs expériences scientifiques basées essentiellement sur le cryptage. Puis, ils ont regardé un film au planétarium sur le système solaire. La journée s'est terminée par une visite du **Musée d'Art Moderne** de Villeneuve d'Ascq.



Les élèves de la classe de Mme L'Hermitte ont passé la journée au **Musée du terroir** de Villeneuve d'Ascq. Lors de cette visite, ils ont découvert le musée d'autrefois: la cuisine, la chambre, la buanderie, l'école, les commerces et la laiterie. Ils ont également participé à la préparation de la pâte à gaufres, aux ateliers d'écriture au porte-



LES AMIS DE L'ÉCOLE

L'association des amis de l'école a organisé le 18 mai dernier un vide grenier et un marché aux fleurs

Le prochain évènement prévu est la kermesse lors de la fête de l'école le vendredi 14 Juin. Kermesse de 16h30 à 18h30 suivie du spectacle de fin d'année.

Un bivouac est prévu pour clôturer cette année riche en festivités. Toutes les manifestations organisées permettent aux parents et aux enfants de se retrouver dans un contexte convivial et génèrent des bénéfices qui sont utilisés pour l'achat de matériel pour l'école et le financement partiel de sorties.



L'équipe de parents bénévoles a besoin du soutien de tous : N'hésitez pas à participer aux animations prévues et à vous investir si vous êtes parent d'élève.



ASSOCIATIONS

LES AMIS DE LA NEUVILLE

Gym mémoire

Remise en forme pour les plus de 55 ans, basée sur des exercices physiques adaptés et sur des activités de mémoire, le lundi de 9h30 à 11h00

Multigym

Séance de remise en forme ouverte pour "tout public adulte" féminin et masculin basée sur des exercices physiques adaptés, le vendredi de 9h30 à 10h30.

On vous propose de venir essayer une séance durant le mois de Juin.

Renseignements : Elisabeth Cortequisse.

Tel : 06.62.72.70.88



LES JEUDIS DE LA CLAIRIÈRE

Amis, seniors et jeunes retraités, Venez vous distraire en rejoignant les membres du club **Les jeudis de la Clairière** qui se retrouvent les 1er et 3eme jeudis du mois dans la nouvelle salle à côté de la mairie. Vous pourrez vous divertir en jouant ou simplement en discutant autour d'un thé ou d'un café avec collation. Tout cela dans une ambiance familiale. Participation : 2€ la séance

Renseignements:

Didier Escuriol

07.50.80.67.19

03.62.65.64.24

escuriol.didier@gmail.com



Marre des poubelles qui débordent ?

Trop d'emballages, trop de produits jetables, trop de gaspillage, trop de pollution... Trop c'est trop !

Pour ne plus s'encombrer, moins dépenser, mieux consommer, sans se frustrer, nous pouvons agir !

La commune de La Neuville en association avec Pévèle Zéro déchet et la Communauté de Commune Pévèle Carembault sollicite des familles volontaires sur son territoire.

Ça vous tente ? Votre mission : veiller sur la planète et sur votre budget, en réduisant les déchets et le gaspillage. Votre arme secrète : votre bon sens et des petits gestes à adopter au quotidien.

Participer au défi « **En chemin vers le zéro déchet** » ce n'est pas compliqué!

D'une **durée de 6 mois**, c'est un moyen convivial d'expérimenter de nouvelles pratiques en étant accompagné.

Objectif du défi : réduire petit à petit sa production de déchets à la maison !

Toute la famille participe.

Réduire ses déchets, c'est aussi faire ses produits soi-même, réparer, réutiliser...

Le défi « zéro déchet » débutera début octobre 2019.

Afin de bénéficier d'un suivi précis de vos actions, **un calendrier d'ateliers sera mis en place d'octobre à mars** : compostage, cuisine anti-gaspi, cosmétiques naturels, produits d'entretiens naturels...

Vous souhaitez vous renseigner ou participer au défi «En chemin vers le zéro déchet» ?

Une réunion d'information est prévue début octobre.

Contact, pré-inscription:

laneuville.mairie@orange.fr

ETAT CIVIL

Naissances

HARDY Fiorenzo Pascal
26/11/2018

Décès

RACARY Sébastien
13/12/2018

PECQUEUX Renée
8/01/2019

CAPET Marguerite
13/03/2019

LEFEBVRE Roger
30/04/2019

Horaires Mairie:

Lundi, mardi, 13h30 à
jeudi et vendredi 16h30

Samedi 10h30 à 12h

Fermée le mercredi

Site internet de la commune :

mairedelaneuille.eklablog.fr



Inscrivez-vous à la newsletter de la commune.

Recevez dans votre boîte mail les informations pratiques, les rappels d'animations, les temps forts du village.

<http://mairedelaneuille.eklablog.fr>

Rubrique « newsletter »

Directeur de publication :

Thierry DEPOORTERE

Rédaction

Catherine Boulanger, Christine Cossard, Bernard Cortesuisse, Thierry Depoortère.

Imprimé en 300 exemplaires

Attention au bruit ! L'utilisation des engins à moteur est strictement limitée aux horaires suivants:

- en semaine , de 8h30 à 12h et 14h à 19h.
 - les dimanches et jours fériés, uniquement le matin de 10h 12h.
- Merci de respecter ces horaires pour le bien de tous. N'oubliez pas d'informer les entreprises qui interviennent chez vous.



Rappel: La législation interdit dorénavant le brûlage de déchets verts dans les jardins .

LA MÉDIATHÈQUE

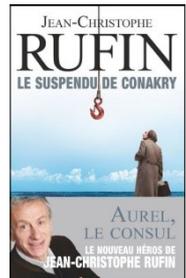
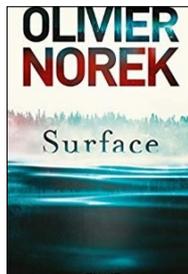
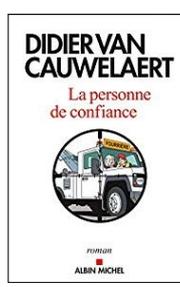
La médiathèque est ouverte le **dimanche de 10h30 à 12h et le mardi de 16h à 17h30**

Inscription annuelle : Enfants : gratuit jusqu'à 12 ans. Adultes 7€ livres et 15€ multimédia

Tél : 03. 20.86.53.38 mail : bibliotheque.laneuille@wanadoo.fr

2 liseuses sont à disposition pour une durée de prêt de 3 semaines

Quelques unes des nouveautés disponibles .



Mairie de La Neuville : 50, rue du Général de Gaulle

59239 LA NEUVILLE

Tél/fax: 03 20 86 97 67 Mail : laneuille.mairie@orange.fr

Site : <http://mairedelaneuille.eklablog.fr>

